

CERDON

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze novembre à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Alain MOTTAIS, Maire.

Étaient présents : Mesdames Hélène TUBACH, Isabelle AUGER, Virginie BOURMAULT, Stéphanie CHEVREAU, Patricia HERARD, Chantal PITTOREAU, Véronique TELLIER, Messieurs Jean-Claude FOUGEREUX, Stéphane ARDELET, Olivier DUVAL, Arnaud GOUJAT et GOULEAU Philippe.

Absents excusés : MME Françoise OURY et M. Denis BIANCHIN.

Nommée secrétaire de séance : Mme Stéphanie CHEVREAU

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

(2021/11/01) CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUES

M. le Maire informe le conseil que l'instruction budgétaire et comptable M14, par son principe de prudence, impose de constater la dépréciation des créances douteuses.

La notion de créances douteuses concerne le recouvrement des restes à recouvrer de plus de 2 ans. Le taux minimum de provision pour créances douteuses est de 15%. Il s'agit de provisions en droit commun. Les opérations sont semi-budgétaires.

Le montant des créances à provisionner pour 2021, d'après les éléments communiqués par Mme la comptable Publique, s'élève à 721,47 € pour le budget de la commune, et à 6 805,32 € pour le budget de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé, délibère et à l'unanimité décide :

- De constituer une provision de 15% des restes à recouvrer, supérieurs à 2 ans (au vu des éléments fournis), soit un montant de 108,23 € pour le budget de la commune et 1 020,80 € pour le budget de l'eau et assainissement.
- De réajuster ces provisions, annuellement.
- D'imputer la dépense au compte 6817.

(2021/11/02) DECISIONS MODIFICATIVES N°1 – BUDGET COMMUNE ET BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

M. le Maire explique que des modifications doivent être apportées sur les budgets de la commune et celui de l'eau et l'assainissement, afin d'y inscrire des crédits supplémentaires sur les postes qui suivent :

Budget de la commune en dépense de fonctionnement :

- crédits à réduire : - 1 110 € à l'article 6232 (fête et cérémonies)
- crédits à augmenter : + 1 000 € à l'article 673 (annulation de titres sur budgets antérieurs)
- crédits à ouvrir : + 110 € à l'article 6817 (dépréciation pour provisions)

Budget du service de l'eau et de l'assainissement en dépense de fonctionnement :

- crédits à réduire : - 1 030 € à l'article 61523 (entretien et réparations réseaux)
- crédits à ouvrir : + 1 030 € à l'article 6817 (dépréciation pour provisions)

(2021/11/03) AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS EN 202 (AVANT ADOPTION DU BUDGET 2022)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 et L2121-29,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des crédits d'ouverts au budget de l'exercice 2021 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022.

Le Conseil délibère et à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et représentant 25% maximum (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022.

AFFECTATION ET MONTANT DES CREDITS POUVANT ETRE ENGAGES ET MANDATES

AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

BUDGET COMMUNE

Chapitre	Compte	Crédits Ouverts en 2021	Montants autorisés avant le vote 2022
20		14 336	3 584
	2031	10 336	2 584
	2051	4 000	1 000
21		47 000	11 750
	2113	5 000	1 250
	2116	2 000	500
	2132	8 000	2 000
	2138	2 500	625
	2152	3 500	875
	21571	6 000	1 500
	2158	10 000	2 500
	2183	8 000	2 000
	2188	2 000	500
23		1 243 237	310 809
	2312	2 000	500
	2313	25 000	6 250
	2315	1 200 000	300 000
	2318	16 237	4 059
	TOTAL	1 304 573	326 143

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Chapitre	Compte	Crédits Ouverts en 2021	Montants autorisés avant le vote 2022
20		5 000	1 250
	203	5 000	1 250
21		25 000	6 250
	2158	25 000	6 250
23		320 096	80 024
	2313	20 000	5 000
	2315	295 096	73 774
	2318	5 000	1 250
	TOTAL	350 096	87 524

(2021/11/04) PROJET REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG : CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 juillet 2020 (n°2020/07/03) retenant la société La Fabrique du Lieu pour assurer la maîtrise d'œuvre pour l'étude d'avant-projet de requalification du centre-bourg,

Considérant que dans les critères d'attribution de la maîtrise d'œuvre de l'étude d'avant-projet, étaient conditionnés les éléments nécessaires au projet de mission de maîtrise d'œuvre de requalification du bourg,

Le Maire présente au conseil la proposition de la société La Fabrique du Lieu qui s'élève à la somme de 37 233,11 € HT (basée sur une estimation de travaux de 752 184 € HT.)

Le conseil délibère et à l'unanimité :

- . accepte les conditions exposées dans la proposition de mission de maîtrise d'œuvre de la Fabrique du Lieu ainsi que le montant.
- . autorise le maire à signer la proposition.

(2021/11/05) ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG

Dans le cadre du projet des travaux précités, M. le Maire rappelle qu'un marché par procédure adaptée a été lancé le 20 septembre 2021, pour une remise des offres fixée au 22 octobre 2021. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 novembre 2021 pour analyser les offres, selon la procédure habituelle.

M. le Maire rend compte au conseil du rapport de l'analyse des offres :

- Toutes les candidatures des entreprises qui ont répondu, ont été acceptées.

Le marché proposé se décompose en 4 lots :

- . Lot 1 : VRD
- . Lot 2 : éclairage public
- . Lot 3 : espaces verts
- . Lot 4 : signalisation – mobiliers urbains

- Les offres suivantes ont été analysées :

Lot 1 : VRD

- . TPVL pour un montant de 543 223,08 € TTC
- . EUROVIA Montargis pour un montant de 647 178,00 € TTC

- . VAUVELLE pour un montant de 423 003,30 € TTC
- . TPL pour un montant de : 556 549,80 € TTC
- . COLAS MEUNIER pour un montant de : 452 676,12 € TTC
- . BLOT FILS pour un montant de : 449 575,80 € TTC
- . PASTEUR TP pour un montant de : 585 088,32 € TTC

Lot 2 : ECLAIRAGE PUBLIC

- . SOMELEC pour un montant de : 70 682,76 € TTC
- . ERS MAINE pour un montant de : 65 997,60 € TTC
- . INEO RESEAUX CENTRE pour un montant de : 75 598,80 € TTC
- . ISI ELEC pour un montant de : 67 942,74 € TTC

Lot 3 : ESPACES VERTS

- . SAUVEGRAIN PAYSAGE pour un montant de 33 612,04 € TTC
- . SAS NOUVELLE MATHIEU pour un montant de 21 713,90 € TTC
- . SARL SIMON MIDOU pour un montant de 46 573,86 € TTC
- . ID VERDE pour un montant de : 32 040,00 € TTC
- . MILLET ET FILS pour un montant de : 22 319,22 € TTC

Lot 4 : SIGNALISATION – MOBILIER URBAIN

- . SVL pour un montant de 75 507,60 € TTC
- . ID VERDE pour un montant de 82 200,00 € TTC
- . TPL pour un montant de 79 018,80 € TTC
- . SIGNAUX GIROD OUEST pour un montant de : 79 078,19 € TTC

- après examen, la commission propose, en fonction des critères de sélection préalablement définis, de retenir, pour chaque lot, l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse. A savoir :

Lot 1 – VRD : COLAS MEUNIER pour un montant de : 452 676,12 € TTC

Lot 2 – ECLAIRAGE PUBLIC : ISI ELEC pour un montant de : 67 942,74 € TTC

Lot 3 – ESPACES VERTS : SAS NOUVELLE MATHIEU pour un montant de 21 713,90 € TTC

Lot 4 – SIGNALISATION – MOBILIER URBAIN : SVL pour un montant de 75 507,60 € TTC

M. le Maire invite le conseil à se prononcer sur le choix des entreprises qui réaliseront lesdits travaux.

Le conseil, après examen, délibère et à l'unanimité :

- Décide de suivre l'avis fait par la commission d'appel d'offres.
- Décide d'attribuer aux entreprises qui suivent le marché adapté qui se décompose ainsi :

Lot 1 – VRD : COLAS MEUNIER pour un montant de : 452 676,12 € TTC

Lot 2 – ECLAIRAGE PUBLIC : ISI ELEC pour un montant de : 67 942,74 € TTC

Lot 3 – ESPACES VERTS : SAS NOUVELLE MATHIEU pour un montant de 21 713,90 € TTC

Lot 4 – SIGNALISATION – MOBILIER URBAIN : SVL pour un montant de 75 507,60 € TTC

- Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

(2021/11/06) CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PETITS DEJEUNERS » AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE DANS L'ÉCOLE DE CERDON

M. le Maire explique que dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'Etat s'est engagé à soutenir les collectivités pour la mise en place des petits déjeuners dans les écoles primaires situées dans des territoires en difficulté sociale. Il informe que par délégation, le directeur académique du Loiret des services de l'éducation nationale, propose à la commune de Cerdon de passer une convention pour la mise en œuvre de ce dispositif durant l'année scolaire 2021/2022. Celle-ci pourra être prolongée par un avenant.

M. le Maire indique que toute l'école bénéficie de ce dispositif. Les petits déjeuners sont servis 4 fois par semaine. Le personnel communal est en charge de l'organisation journalière. Le ministère de l'éducation nationale s'engage à contribuer sur une base de 1,30 € par enfant et par petit-déjeuner.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé, délibère et décide à l'unanimité :

- . de mettre en place le dispositif « petits déjeuners » pendant l'année scolaire 2021/2022 à l'école de Cerdon, suivant les conditions proposées dans la convention
- . d'autoriser le maire à signer ladite convention.

(2021/11/07) PAYS SANCERRE SOLOGNE : MODIFICATION CIRCUITS PARCOURS EQUESTRES

M. le Maire explique au conseil qu'au début des années 2000, le Syndicat Mixte Sancerre Sologne, avec le concours des centres équestres et les associations de cavaliers, avait élaboré des circuits équestres pour lesquels les communes concernées avaient délibéré. Depuis, des modifications ont été apportées aux parcours pour les rendre plus attractifs et le syndicat demande aux communes approuver ces modifications.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du nouveau tracé pour Cerdon, délibère et à l'unanimité décide :

- . d'accepter les modifications apportées au tracé initial des circuits équestres du Pays Sancerre Sologne déjà inscrits au PDIPR et empruntant des voies communales et chemins ruraux répertoriés sur la carte annexée à la présente délibération.
- . s'engage à ne pas aliéner tout ou partie des itinéraires concernés (en cas de nécessité absolue, le conseil municipal veillera à rétablir la continuité du sentier) ainsi qu'à conserver leur caractère public et ouvert.
- . s'engage à maintenir les circuits ouverts dans un état d'entretien satisfaisant.

(2021/11/08) ALIENATION ENSEMBLE TERRAIN+INSTALLATIONS TECHNIQUES LAGUNAGE ETANG DU PUIITS

M. le Maire rappelle au conseil que le Syndicat de l'Étang du Puits et du Canal de la Sauldre (SEPCS) est en charge depuis 2018 de la gestion du site de l'Étang du Puits, en accord avec le Département du Loiret. Par ce fait, il explique que l'exploitation du lagunage ne doit donc plus être à la charge de la commune. Il suggère au conseil de régulariser cette situation en aliénant le terrain et son installation de lagunage au profit du SEPCS. Le prix proposé, en accord avec le Syndicat est de 17 000 €.

Le conseil après avoir entendu l'exposé, délibère et à l'unanimité :

- . décide d'aliéner au profit du Syndicat de l'Étang du Puits le terrain comprenant les installations techniques du lagunage au prix net de 17 000 €. Les parcelles concernées sont AK 343, 345 et 347 d'une surface de 9 160 m².

. autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la vente.

INFORMATIONS ET AFFAIRES DIVERSES :

Intervention des adjoints :

M. FOUGEREUX :

- Maison médicale : une rénovation du sol a été réalisée.
- Etang communal : les travaux sont terminés. 4.000 à 5.000 m³ de vase ont été retirées. Reste l'engazonnement à faire d'ici quelques mois. L'étang commence à se remplir.
- Cimetière : une 2^{ème} procédure de reprise des tombes en état d'abandon est lancée pour 50 emplacements. Des retours très positifs des administrés sur la propreté du cimetière ont été exprimés.
- Fibre : un local technique de 16T a été installé au château d'eau. La fibre devrait être installée sur notre commune d'ici fin 2022.
- Eclairage public : une révision va être effectuée très prochainement
- Agence postale : le bureau d'accueil va faire l'objet d'une rénovation

Mme TUBACH :

- ~ Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) : Un agent instructeur de la Préfecture est venu en mairie expliquer le principe et conseiller sur sa mise en place qui est obligatoire.
- Le repas des anciens de Cerdon aura lieu le 22 décembre.
- Tourisme voie verte : c'est un projet initié par le Département. Les conseillers municipaux sont invités à proposer des idées afin de faire « arrêter » les touristes sur notre commune.

M. ARDELET :

- Ecole : reprise du port du masque pour tous depuis ce jour. Le dispositif des « petits déjeuners » rencontre un succès auprès des enfants. En continuité, un programme d'hygiène bucco-dentaire est envisagé.
- Associations :
 - Le 4 décembre est organisé le Téléthon par les Pompiers de Cerdon et d'autres associations.
 - Le 11 décembre aura lieu le marché de Noël avec une participation de 9 associations communales.
 - Fête de La Saint Blaise : les derniers bâtonniers nommés, seront recontactés afin de connaître leurs intentions d'organiser cette fête en 2022 et pour ne pas laisser la tradition s'éteindre.

Intervention des conseillers municipaux :

Mme CHEVREAU :

. Noël : cette année une décoration participative est organisée par la municipalité. Il s'agit d'inviter les Cerdonnais à venir décorer le « jardin de sapins » situé sur la Place du Marché, en apportant une boule de Noël. Il sera également demandé au directeur de l'école s'il le souhaite, que les élèves y participent.

M. DUVAL :

« Des ampoules d'éclairage public ont été changées dans certaines rues, quand est-il pour le reste du village ? » M. Mottais répond que pour le moment il n'y a pas de tranche de travaux complémentaire prévue.

Mme TELLIER :

« Il était prévu de ressortir les anciennes décorations de Noël, quand est-il ? » M. Fougereux répond que c'est trop compliqué, surtout pour le réassort d'ampoules.

Mme PITTOREAU :

« Où en est-on pour la rénovation des caméras de surveillance ? » Monsieur le Maire répond que la Communauté de Communes Val de Sully va lancer un appel d'offres pour une réalisation en 2022.

La séance est levée à vingt-deux heures trente-cinq.